



CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU

**JEUDI 13 FEVRIER
A 20 HEURES**

SALLE POLYVALENTE DE LA CAVEE

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2024

FINANCES ET TARIFICATION

01 - Vote du budget primitif 2025

02 - Budget Principal – Exercice 2025 : vote des taux d'imposition

03 - Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour la construction de vestiaires et de locaux annexes au parc des sports Louis Larue

SPORTS ET JEUNESSE

04 - Politique de soutien à la vie associative : Propositions subventions

05 - Subvention exceptionnelle à l'association « Les 4 roses des sables »

06 - Subvention exceptionnelle à l'association « Crossminton Club Eragny »

AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL COMMUNAL – ACTIONS SOCIALES ET SANTE

07 - Modification du tableau des emplois

08 - Recensement 2025 de la population : fixation de la rémunération des agents recenseurs

09 - Intégration de la commune de Cergy au Service Commun des Systèmes d'Information du territoire de Cergy-Pontoise : avenant n°5 à la convention avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

EDUCATION

10 - Subventions « transports et entrées de musées » aux établissements scolaires : répartition des crédits et versements 2025 (*sans débat*)

11 - Subventions ateliers scolaires – Année scolaire 2024/2025 (*sans débat*)

12 - Subventions aux classes de découverte – Année scolaire 2024/2025 (*sans débat*)

13 - Projet de fusion du Groupe scolaire des Dix Arpents

AMENAGEMENTS – MOBILITE – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14 - Vente de la parcelle AT 569

15 - Vente de la parcelle BL476p

16 - Dénomination et classement des voies et places dans le domaine public routier communal

PERSONNES HANDICAPEES – SENIORS – ANCIENS COMBATTANTS – PETITE ENFANCE - INTERGENERATIONNEL

17 - Convention relative à l'accueil d'enfants éragniens à la crèche Babilou située avenue Roger Guichard à Eragny – période du 1er septembre 2025 au 31 août 2027

18 - Don de l'Association « Dialogue et Libertés des sourds » à la ville d'Eragny (*sans débat*)

- Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales